

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE LOGER

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la demande de dérogation à l'obligation de loger de l'infirmière

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La demande de dérogation à l'obligation de se loger de Mme Godfroy pour exigüité du logement est soumise à l'avis du chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENTS DE FONCTION PERSONNEL REGION

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la repartition des logements pour le personnel Région

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 3 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels territoriaux (accueil, chef d'équipe, et maint

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 29/06/2023 19:41:04

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Demande d'occupation d'un logement vacant au lycée faite par Mme Isola, enseignante en école primaire à Albertville, à partir du 01/08/2023.
Logement vacant F3 de 89 m2 situé ds le 2d bâtiment des logements.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_62_0730006K_230712105928

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande d'occupation

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 62

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Demande de retrait de l'acte

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Le CA doit se prononcer en connaissant l'intégralité des dispositions des conventions et contrats. En l'absence du montant, cet acte est mis en retrait. Il conviendra de présenter de nouveau pour validation des membres du CA, la convention avec l'ensemble des dispositions. Ce nouveau vote devra faire l'objet d'un nouvel acte.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENTS DE FONCTION PERSONNEL ETAT

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des logements personnel état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 4 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels de direction (2), gestion (1), éducation (1). Nous avons droit en plus a un logement en NAS pour le personnel de santé (1).

Une demande de dérogation a été faite par l'infirmière, nommée au 1er septembre 2018. Ce logement est attribué par COP à M. Pic, enseignant, depuis le 22/12/2017.

Deux logements sont vacants. 1 fait l'objet d'une demande de COP par Mme Isola, enseignante, à compter du 01/08/2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 64-1

Annule et remplace l'acte n° 64 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Des ouvertures de crédit pour affecter des dons, la subvention pour le droit de reprographie, des loyers et un prélèvement sur les fonds de réserve d'un montant de 46600.00 euros sont soumis au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 05/07/2023 12:15:13

BIEN_20222023_64-1_0730006K_230712155556

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 64-1

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Selon notre suivi, la pièce B8.3 n'est pas à jour. Le montant au dernier compte financier 2022 est inexact. Il est de 185.052,97 au lieu de 162.340,57. Veuillez le corriger lors de la transmission d'une prochaine DBM.

BICT_20222023_64-1_0730006K_230705164239

069009XE

ACADEMIE DE GRENOBLE

CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES

78 ROUTE DE PARIS

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 64-1

Année scolaire : 2022-2023

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Bonjour, Fonds de roulement mis avec les stocks.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2023
Réuni le : 27/06/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA accepte la réception de 2 aspirateurs suite à un transfert de biens provenant de l'EREA Le Mirantin:
- 2 aspirations fumée filtre mecazur, dotation Région le 02/05/2011 pour une valeur initiale de 8917.64 euros.
Valeur comptable résiduelle nulle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Etat des immobilisations du lycée: ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE LE MIRANTIN

Nature: 21572

Numéro	Designation du bien	Date	Valeur	Valeur brute	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements t de l'exercice	Cumul des amortissements au :	VNC au :	Code	Code NO
21572	5 aspirations fumée filtre mecazur - 10 bras polyanic Total	02/05/2011	22 294,10 €	22 294,10 €	17 835,28 €	4 458,82 €	22 294,10 €	0,00 €	COMMUNE	M. 20082285/201204011103MDES164
					17 835,28 €	4 458,82 €	22 294,10 €	0,00 €		

Nature: 21831

Numéro	Designation du bien	Date	Valeur	Valeur brute	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements t de l'exercice	Cumul des amortissements au :	VNC au :	Code	Code NO
21831	2013-1544 équipement informatique : PC fixes (1 tour, 4 tour	27/09/2013	3 857,20 €	3 857,20 €	2 571,46 €	1 285,74 €	3 857,20 €	0,00 €	COMMUNE	M. 2012001830/1624421051333P/ALL084
21831	2013-1206 matériel informatique Total	06/02/2013	4 137,72 €	4 137,72 €	2 758,48 €	1 379,24 €	4 137,72 €	0,00 €	COMMUNE	M. 2012001830/258019071211P/ALL084
			7 994,92 €	7 994,92 €	5 329,94 €	2 664,98 €	7 994,92 €	0,00 €		

$2 \text{ en septembre } 2013 = 4458,82 \times 2 = 8917,64$
 $3 \text{ en octobre } 2014$

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :2 Quotité de travail :100% Mission confiée :accompagnement pédagogique

Rémunération :selon indice Origine du financement :état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

BIEN_20222023_66_0730006K_230703160934

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 66

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 67

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 8,5 Quotité de travail : 100 % Mission confiée : encadrement élèves

Rémunération : selon indice Origine du financement : état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

BIEN_20222023_67_0730006K_230703160955

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 67

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location des internats par La Région de Gendarmerie Auvergne Rhône-Alpes pour 130 personnes du 19 au 20 juillet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_68_0730006K_230712085238

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 68

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 69
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2023
Réuni le : 27/06/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA accepte les dons de matériaux de la part des entreprises suivantes:
- Vicat, valeur 1444.86 euros
- Montecolino, valeur 293.04 euros
- Alpin Pellet, valeur 563.76 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois
Prénom : David
Signé le : 29/06/2023 19:42:11

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2023
Réuni le : 27/06/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2 sorties d'inventaire:
- défibrillateur AF00004V, valeur initiale 1634.87, valeur comptable résiduelle nulle
- échangeur à plaque DR00013V, valeur initiale 2440.86, valeur comptable résiduelle nulle

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

FICHE D'INVENTAIRE

Bien immobilisé

Référence	Entré le	Libellé	Prix TTC	Nombre	Valeur	Sorti le
DR00013V	01/01/1993	ECHANGEUR A PLAQUES	2 440,86	1	2 440,86	
		Marque				Motif
		Type				
		Série				

IMPUTATION COMPTABLE - EXERCICE 1993

IMMOBILISATION			FINANCEMENT		
Compte	Libellé	Valeur	Compte	Libellé	Valeur
D/21544	MAT.ATEL.	2 440,86	C/10681	RV.ETABLI	2 440,86
			Totaux		2 440,86

Mandat définitif du 01/02/1993 n°1 - Facture

PLAN COMPTABLE INITIAL D'AMORTISSEMENT (Année de 12 mois de 30 jours)

Compte	1993	1994-1997	1998	Compte	1993	1994-1997	1998
C/2815BIS	0,00	488,17	488,18	D/10681	0,00	488,17	488,18
				Totaux	0,00	488,17	488,18

Amortissement au linéaire annuel sur 5 ans

INFORMATIONS POUR LA GESTION MATERIELLE

Désignation : ECHANGEUR A PLAQUES

N° série / Matricule :

Fournisseur : GIANOLA PRODUCTIONS

Caractéristiques : SYSTEME CHAUFFAGE

Localisation : ...-.....

Responsable : ...-.....

Date de prise en charge : 01/01/1993

Autres informations :

Catalogue : D-MAT.ATEL.

Section : R-ET CHAUD

Nature du bien : ...-.....

Autre critère 1 : ...-.....

Autre critère 2 : ...-.....

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2023
Réuni le : 27/06/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 6

Libellé de la délibération :

La convention cadre type Région / Etablissements est soumise au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	3
Contre :	4
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_71_0730006K_230703162932

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés La convention cadre

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 71

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Alina: Demande de location d'une chambre par Mme Flemmer Alina, volontaire auprès de l'association AFAPE AURA, à partir du 10 septembre 2023 jusqu'au 31/07/2023.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 05/07/2023 11:59:43

BIEN_20222023_72_0730006K_230718083502

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Alina: Demande de loc

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 72

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MISE EN NON VALEUR

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 73
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2023
Réuni le : 27/06/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la mise en non valeur suivante:

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Créance d'un montant de 146.63 euros correspondant à des frais de demi-pension du 2d trimestre de l'année scolaire 2021/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois
Prénom : David
Signé le : 05/07/2023 11:59:50

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Marquet: Demande de location d'une chambre par M. Marquet, enseignant, à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 31/08/2024.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 05/07/2023 11:59:55

BIEN_20222023_74_0730006K_230717170148

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Marquet: Demande de

Établissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 74

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le : 17/07/2023 17:01:48

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Magill: Demande de location d'une chambre par Mme Magill Erin, assistante d'anglais, à partir du 1er octobre 2023 et jusqu'au 30 juin 2023.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 05/07/2023 11:59:59

BIEN_20222023_75_0730006K_230717184431

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Magill: Demande de l

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 75

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Cuny: Demande de location d'une chambre par M. Cuny, enseignant, à partir du 1er septembre 2023 pour l'année scolaire 23/24.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 05/07/2023 12:00:04

BIEN_20222023_76_0730006K_230717190653

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Cuny: Demande de loc

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 76

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 77

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Leroy: Demande de location d'une chambre par M. Leroy, enseignant, à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 30/05/2023.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	9
Contre :	1
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_77_0730006K_230717151707

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Leroy: Demande de lo

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 77

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 27/06/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 11/05/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0